



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 111/22

Objet

Logement social public –
Octroi d'agréments et de
subventions au titre des
aides à la pierre

Secrétaire de séance :

Christian CLAIROTTE

Rapporteur :

Dominique TRONCIN

Conseil Communautaire
22 septembre 2022
Dole - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 72
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 14 septembre 2022
Date de publication : 30 septembre 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement

suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin, J.L Bonin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuiet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à J. Péchinot, J. Gruet à J.B Gagnoux, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à S. Marchand.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, O. Gruet, M. Henry, C. Jeanneaux, O. Lacroix, C. Mathez, G. Soldavini, P. Verne.

Déléataire de compétence des aides à la pierre, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est décisionnaire pour délivrer, pour le compte de l'Etat, les agréments relatifs à la création de logements locatifs sociaux sur son territoire.

Ces derniers permettent au bailleur social d'accéder à divers avantages sous forme de subventions d'Etat, d'abattement fiscal et de prêts bonifiés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les opérations figurant dans la programmation définitive 2022 sont les suivantes :

- 17 logements à Dole, 30 Grande Rue (6 PLAI et 11 PLUS), par Néolia,
- 15 logements à Tavaux, ZAC La Vuillardière (6 PLAI et 9 PLUS), par Néolia,
- 4 logements à Tavaux, ZAC La Vuillardière (4 PLS), par Néolia,
- 50 logements à Dole, 3 Avenue Duhamel (50 PLS) Fondation Saint Charles de Nancy, EHPAD ST JOSEPH,
- 2 logements à Damparis, Cités Solvay, (1 PLAI et 1 PLUS), par Grand Dole Habitat,
- 21 logements à Tavaux, Cités Solvay, (9 PLAI et 12 PLUS), par Grand Dole Habitat,
- 14 logements à Tavaux, Cités Solvay, (14 PLS), par Grand Dole Habitat,
- 2 logements à Champvans, impasse de la Feuillette, (2 PLS) par Grand Dole Habitat.

Les logements financés en PLAI font l'objet d'une subvention d'Etat, dont le montant varie selon la localisation du projet, entre 6 000 € et 7 000 € par logement. Les crédits affectés à ces opérations sont aussi délégués à la Collectivité.

Dans le cadre des programmes « Acquisition Amélioration », une prime de 2 000 € est accordée pour les logements financés en PLAI et PLUS.

Pour la programmation 2022, le montant total de subventions d'Etat accordé se répartit comme suit :

- 76 000 € pour l'opération de Dole (6 PLAI X 7 000 €, 17 PLUS PLAI x 2 000 €), 30 Grande Rue », au profit de Néolia,
- 36 000 € pour l'opération de Tavaux (6 PLAI x 6 000 €), « ZAC La Vuillardière », au profit de Néolia,
- 10 000 € pour l'opération de Damparis (1 PLAI 6 000 €, 2 PLUS PLAI X 2 000 €), Cités Solvay, au profit de Grand Dole Habitat,
- 96 000 € pour l'opération de Tavaux (9 PLAI x 6 000 €, 21 PLUS PLAI X 2 000 €), Cités Solvay, au profit de Grand Dole Habitat.

Les opérations en financement PLS n'appellent aucune subvention de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCORDE** les agréments d'Etat correspondants à ces 8 opérations, ainsi que s'agissant des programmes PLAI et PLUS, les subventions Etat s'y rattachant, pour un montant total de 218 000 €,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au paiement de ces subventions d'Etat, ainsi que les recettes équivalentes, aux exercices budgétaires afférents à la livraison prévisionnelle de chaque opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à la présente délibération.

Fait à Dole,
Le 22 septembre 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- NEOLIA
- Grand Dole Habitat

